Règlement PE art. 29: constitution des groupes politiques

1994/2101(REG) - 21/11/1994

Après l'avoir amendé, la commission une lettre interprétative de son président et rapporteur, M. Ben FAYOT (PSE, L), sur l'application de l'art. 29 du règlement, en liaison avec l'art. 162, par.8.